

Document

Faire une demande d'aide au fonctionnement de votre association provisoire

Soutien au monde associatif

1

Préparez les informations et documents à fournir (cf ci-contre).

2

Rendez vous sur la plateforme de Test <https://cd21-test.relation-usager.fr> via le site www.cotedor.fr

3

Créez votre compte sur la plateforme en cliquant sur « Créer votre compte personnel ». Activez votre compte à l'aide du courriel reçu puis retournez sur la page d'accueil de la plateforme et connectez-vous avec vos identifiants .

4

Créez votre association en cliquant sur « Créer une association ». L'utilisation de votre numéro RNA va permettre une récupération des informations de votre association auprès du registre national. Renseignez votre numéro RNA et cliquez sur « Rechercher une association ». Mettez à jour les informations si nécessaire et validez la création de votre association à l'aide du bouton « Terminer ».

5

Dans votre espace Association cliquez sur « Faire une demande », dépliez la rubrique « Vie associative » en cliquant sur le  et choisissez le dispositif « Campagne d'aide au fonctionnement des associations ».

6

Renseignez les différentes pages du formulaire et joignez les pièces justificatives demandées en privilégiant le format pdf.

7

Terminez votre demande pour l'envoyer au Département. Un accusé d'enregistrement électronique vous sera envoyé sur votre adresse de messagerie.

8

Suivez l'état d'avancement de votre demande sur la plateforme de Test <https://cd21-test.relation-usager.fr>



Informations et documents numérisés à préparer avant la réalisation de votre demande !

- Numéro d'enregistrement au Registre National des Associations (Numéro RNA)
- Le relevé d'identité bancaire (RIB)
- Les statuts de l'association déposés ou approuvés
- Les derniers comptes annuels approuvés
- Le Budget prévisionnel pour l'année n+1
- Le rapport d'activité
- Le justificatif de publicité faite pour le département (en cas de renouvellement)
- Une délégation de pouvoir si le demandeur n'est pas le représentant légal de l'association

Une question ou un renseignement sur le test :
contactez le Service Jeunesse, Sport, Vie associative
au 03 80 63 66 33